



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 11 janvier 2021

LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE, DEVANT LA COUR D'ASSISES DE BOURGES, POUR SORTIR DE L'ANONYMAT LA PETITE HYANA, TORTUREE A MORT

Il y a 12 ans, après l'affaire de la petite Marina, nous disions tous « plus jamais cela » ... Et pourtant, du 18 au 27 janvier prochains se tiendra, devant la Cour d'Assises du Cher, à Bourges, le procès d'une mère et de son compagnon, jugés pour la mort de la petite Hyana, 6 ans, décédée le 30 décembre 2017 à la suite d'actes de torture et de barbarie.

La mère de Hyana sera jugée pour complicité de ces actes, et son compagnon le sera en tant qu'auteur. Ce dernier aura aussi à répondre des violences commises à l'encontre du petit frère de la fillette qui avait été placé suite à ces violences.

Par ailleurs, trois personnes de la famille du mis en cause sont aussi poursuivies pour non-dénonciation ou non-assistance à personne en danger.

La Voix De l'Enfant qui sera partie civile déplore, une fois encore, que des années après les affaires des enfants : Marina, Inaya, Bastien et tant d'autres, il y ait encore tant de dysfonctionnements, de manquements et de carences des services de la protection de l'enfance et judiciaires qui ont pour mission de protéger tout enfant en danger ou victime de violences.

La Voix De l'Enfant sera représentée dans cette affaire par Maître Diane MASSENET, avocate au barreau de Paris.

Pour tout contact :

Martine Brousse

06 22 80 82 82

Présidente de La Voix De l'Enfant

mbrousse@lavoixdelenfant.org

Maître Diane MASSENET

06 32 49 47 83